



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
3 septembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Dixième session

Genève, 12-16 novembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
 - c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
4. Commerce, coopération multilatérale et développement durable.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

1. La dixième session de la Commission du commerce et du développement se tiendra du 12 au 16 novembre 2018. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, ont pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans leur domaine de compétence, et de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers.

2. La question de fond inscrite à l'ordre du jour de la dixième session de la Commission, approuvée le 26 juin 2018 à la soixante-cinquième session (première partie) du Conseil du commerce et du développement s'intitule « Commerce, coopération multilatérale et développement durable ». En outre, la Commission examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts et des réunions des groupes intergouvernementaux d'experts. Elle examinera aussi les activités menées par le secrétariat en vue de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers.

3. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, qui porte sur les résultats des réunions intergouvernementales, la Commission devrait, à sa dixième session, s'efforcer d'obtenir des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. Le paragraphe 203 de l'Accord d'Accra prévoit que les résultats de la session seront des conclusions concertées découlant des discussions et des recommandations adressées au secrétariat adoptées pendant la durée de la session.

Point 1

Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

5. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa dixième session sera donc constitué comme suit : président – liste A (Asie) ; rapporteur – liste D ; vice-présidents – trois pour les listes A et C combinées et deux pour la liste B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission a été approuvé le 26 juin 2018 à la soixante-cinquième session (première partie) du Conseil du commerce et du développement. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/44

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapports des réunions d'experts

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :

7. Au titre du point 3 a), la Commission examinera les résultats des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique, comme suit :

- i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/43 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa dixième session

- ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/18 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa sixième session

- iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

Documentation

TD/B/C.I/MEM.8/6 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques sur sa deuxième session

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

8. Au titre du point 3 b), la Commission examinera le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa dix-septième session.

Documentation

TD/B/C.I/CLP/52 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa dix-septième session

c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

9. Au titre du point 3 c), la Commission examinera le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur sur sa troisième session.

Documentation

TD/B/C.I/CPLP/15 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur sur sa troisième session

Point 4

Commerce, coopération multilatérale et développement durable

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et dans un contexte d'inquiétude croissante pour l'intégrité du système commercial multilatéral et les perspectives de croissance durable du commerce mondial et de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission examinera à sa dixième session les tendances en matière de commerce international et de développement, la coopération relative au commerce et aux objectifs de développement durable, et certains des principaux obstacles à la coopération

commerciale multilatérale et les moyens de les surmonter par des partenariats commerciaux mondiaux.

Documentation

TD/B/C.I/45

Commerce, coopération multilatérale et développement durable
Note du secrétariat de la CNUCED

Point 5

Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

11. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base et la Division de la technologie et de la logistique exposeront les progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission.

Point 6

Questions diverses

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa prochaine session.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

13. Le rapport de la dixième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
